

Proposition

Des « appartements d'urgence » pour les enfants du pays

Si le logement des Monégasques est l'une des préoccupations n° 1 du conseil national, les élus se disent également « sensibles » à la situation des enfants du pays qui se voient souvent contraints de devoir quitter leur appartement, et donc le territoire monégasque : « *Le conseil national se trouve malheureusement de plus en plus souvent confronté à des situations de détresse de personnes ayant toujours vécu en Principauté qui se voient, souvent à un âge avancé, dans l'obligation de quitter leur logement, celui-ci étant vendu et récupéré par le propriétaire, ou détruit, et dont les petites retraites ne leur permettent pas de se reloger*, a indiqué, le président de la commission des finances Balthazar Seydoux en séance publique. Cette situation touche également les autres générations et notamment les plus jeunes qui démarrent dans la vie active ». Le conseil national a donc demandé au gouvernement d'envisager « un volet d'appartements d'urgence » pour reloger temporairement ces résidents. « Dans une approche sociale et humaine, cela leur permettrait de disposer de quelques mois supplémentaires pour rechercher, bien souvent avec leur famille, un nouveau logement », rajoute Balthazar Seydoux. Une solution à laquelle n'a pas répondu précisément le ministre d'État, Serge Telle. Ce dernier a uniquement indiqué ce que prévoit la loi aujourd'hui pour les personnes âgées confrontées à cette situation : « *La loi n° 1.235 assure aux locataires "protégés" nécessitant une surveillance régulière ou âgés de plus de 70 ans, d'être relogés par l'Etat dans le cas où le propriétaire de leur appartement exercerait son droit de reprise pour l'occuper ou le faire occuper par un membre de sa famille.* » Rappelons également que la majorité au conseil national a déposé une proposition de loi destinée à sauvegarder le secteur protégé. Un texte transformé en projet de loi par le gouvernement : « *Rappelons que l'objectif est d'endiguer la destruction programmée du secteur protégé et de procéder, peu à peu, au gré des travaux de promotion immobilière, à son renouvellement. Ainsi, en juste compensation de la possibilité de construire un immeuble relevant du secteur libre d'une hauteur supérieure, des locaux devront être construits ou cédés à l'Etat, afin de répondre à un impérieux motif d'intérêt général: celui d'assurer le logement des nationaux et des personnes présentant des attaches fortes avec la Principauté et*

les Monégasques », a rappelé Balthazar Seydoux. Dans environ trois ans (soit le temps nécessaire pour construire de nouveaux immeubles domaniaux) les enfants du pays devraient pouvoir, à leur tour, profiter du plan national pour le logement présenté en mars dernier. « *Nous veillerons à ce que ce plan logement, comme l'a souhaité le Prince Souverain, profite également aux enfants*



© Photo Conseil National.

« Dans une approche sociale et humaine, cela leur permettrait de disposer de quelques mois supplémentaires pour rechercher, bien souvent avec leur famille, un nouveau logement »

du pays, dans la mesure où la livraison d'un nombre conséquent d'appartements domaniaux entraînera la libération de logements du secteur protégé actuellement occupés par des Monégasques, a expliqué Serge Telle. Dans cette attente, chaque personne se trouvant en situation locative délicate fait l'objet d'un accompagnement par les services compétents et un soutien financier ponctuel peut, le cas échéant, être apporté sur fonds publics ou en lien avec des associations de Monaco. »

S.B.